

REGLEMENT DES ETUDES SURVEILLEES

Pendant les heures d'études, les élèves doivent :

Entrée en étude

Je suis à l'heure. Avant d'entrer je me range dans le calme et j'attends que le surveillant me dise d'entrer. Je m'installe dans le calme. J'attends avant de m'asseoir qu'un adulte m'y autorise après avoir été appelé. Je sors mon carnet de correspondances et les affaires dont j'ai besoin et je pose on mon sac par terre.

Avoir une activité constructive

L'heure d'étude servira prioritairement à préparer ses devoirs, organiser ses cahiers et classeurs, demander une aide méthodologique au surveillant, lire un texte ou un livre pour préparer un devoir ou un exposé, etc. Les chuchotements sont autorisés dans le cas du travail en groupe, **si** le nombre d'élèves le permet et si ceux-ci en sont capables.

Garder un comportement adapté

La salle devra rester propre : épluchures de crayons ou de gomme, cartouches vides et papiers découpés seront jetés dans la poubelle à la fin de l'étude. Les élèves attendront les temps de pause (déjeuner, récréation) pour boire ou **aller aux toilettes** . Merci de ranger tables et chaises en sortant.

Pendant les heures d'études, les élèves peuvent :

Se détendre si le travail est à jour

Selon l'appréciation du responsable de l'étude, la lecture privée peut être autorisée. Quelques activités sont également mis à disposition des élèves dans la salle d'études. Cela ne doit pas gêner la concentration des autres élèves qui lisent ou travaillent.

Quart d'heure lecture dans le silence en S3
obligatoire tous les jours